

VU SUR

Les Echos

PMIE & REGIONS

Comatec épargné avec les emballages premium pour la restauration

Basée à Carcassonne, Comatec, positionnée sur le packaging pour les professionnels, ne devrait pas être impactée par la réglementation

Hubert Vialatte

— Correspondant à Montpellier

Spécialisée dans le packaging pour les professionnels de la restauration (traiteurs, collectivités, épicerie fines, hôtels, restaurants...), la société Comatec devrait échapper à l'interdiction de la vaisselle plastique jetable en 2020. « Nos verrines, plateaux repas ou coffrets sont considérés comme des emballages, et non pas comme de la vaisselle », précise Tatiana Rumeau, directrice générale. Ils sont en effet vendus auprès des professionnels qui les commercialisent lorsqu'ils contiennent des aliments, et ne relèvent donc pas de la catégorie de la vaisselle jetable.

La PME, qui dispose d'un bureau d'études, a été parmi les premières, voici dix ans, à mettre sur le marché français des produits biodégradables, en gaine foliaire de palmier, en bambou et en fibre de sucre de canne. Le marché n'a pas répondu



Les verrines Comatec sont considérées « comme des emballages » et non comme de la vaisselle jetable. Photo Comatec

tout de suite présent. « L'engouement pour les produits biodégradables ne remonte qu'à 2011-2012. Au début, les clients trouvaient les produits sales, pas homogènes et comportant parfois des tâches brunes, du fait de l'origine végétale », indique la dirigeante. Aujourd'hui, ce segment représente un tiers des ventes. La gamme s'enrichit cette année avec le bois de peuplier, exploité dans le Jura. Mais le prix de revient de ces produits biosourcés – coût de la

matière première et process de production – reste encore trop élevé pour atteindre la rentabilité. En France, la crise des hôtels-restaurants n'a pas trop touché l'entreprise car elle est compensée « par les nouvelles solutions à livrer des traiteurs, et le développement du snacking et des consommations nomades », détaille Tatiana Rumeau.

Pari sur l'export

Face à des géants comme Metro, Comatec (groupe Bunzl), qui emploie 26 salariés pour un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros, mise sur des produits haut de gamme, sur l'export et l'innovation. L'international pèse pour l'heure 40 % de l'activité, dans 60 pays (Europe, Moyen-Orient, Amérique du Nord) contre 23 en 2009. Pour se hisser à 50 %, elle cible l'Amérique latine et l'Asie. Si elle n'est pas positionnée sur le marché le plus menacé par la loi, l'entreprise regrette que cette dernière, selon les mots de sa dirigeante ne pose pas le vrai problème « la question de fond, à savoir les modalités de tri et de recyclage ». Une loi qui risque aussi, selon elle, de jeter un discrédit sur la filière. ■

RETROUVEZ-NOUS SUR

WWW.COMATEC.FR

& SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



@Comatec



@ComatecPackagin